Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le
ID : 045-214503385-20220711-2022_056-DE

République Française
Département du Loiret

Mairie
1 bis, avenue de la Libération
45700 VILLEMANDEUR

Extrait du Registre des Délibérations
de la Commune de Villemandeur
séance du Mardi 5 Juillet 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 5 Juillet 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
28	21	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le : 11/07/2022
Et
Publication du : 11/07/2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/06/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/06/2022.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. SIMON Patrice, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, Mme LECONTE Catherine, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : M. COULON François à M. TOURATIER Claude, Mme DE MEDTS Michelle à Mme LECONTE Catherine, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. LINARD Alain à Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François à M. SIMON Patrice

Excusé : M. DUPORT Jean-François

Absent : Mme GANNAT Fanny

A été nommé(e)secrétaire : Mme CANGE Josiane

2022-056 – ADHÉSION ET CONVENTION DE DEPLOIEMENT DE L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) - PRIMOT DANS LES ECOLES DE VILLEMANDEUR

La commune de Villemandeur souhaite acquérir en concertation avec les directions des écoles et leurs équipes enseignantes, un Espace Numérique de Travail (ENT) appelé PrimOT. Cet ENT est un ensemble intégré de services et de ressources numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative dans un cadre défini. Les services sont adaptés aux usages pédagogiques. Les familles peuvent suivre la vie de l'école, l'activité de leurs enfants, communiquer avec les enseignants et bénéficier d'informations de la commune.

Cet outil est proposé par le Groupe d'Intérêt Public « Région Centre InterActive », dénommé GIP RECIA. L'utilisation de cet outil est définie par une convention de déploiement conclue pour 3 ans à partir de la date de signature. Le coût de l'ENT de 230,00 € par an et par école ainsi que des frais d'adhésion au GIP RECIA d'environ 200,00 € annuel. L'accompagnement des équipes éducatives sur la formation est assuré par l'éducation nationale, avec le soutien technique du GIP RECIA.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le
ID : 045-214503385-20220711-2022_056-DE

Considérant que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

Considérant que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires scolaires et Petite Enfance du 23 juin 2022,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver l'adhésion de la commune de Villemandeur au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive (GIP RECIA), domicilié 3 avenue Claude Guillemain - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,

2. D'approuver les termes de la convention constitutive entre la commune de Villemandeur et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,

3. De désigner Madame le Maire, Denise SERRANO, en qualité de représentant titulaire et Monsieur Jean-François DUPORT en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,

4. D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de déploiement de l'ENT – PrimOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire, pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature, et la convention constitutive entre la commune de Villemandeur et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,

5. D'imputer les dépenses correspondantes aux budgets 2022 et suivants.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/07/2022

Pour le Maire
Par délégation,
L'adjoint au Maire

Signé par : Claude TOURATIER
Date : 12/07/2022
Qualité : 1ER ADJOINT AU MAIRE par délégation de MAIRE

Claude TOURATIER